

**M. l'Orateur:** Le député de Saskatoon-Biggar a la parole pour une dernière question supplémentaire.

**M. Hnatyshyn:** Monsieur l'Orateur, comme le juge Bayda, au moment de la nomination aurait dit, d'après les journaux, que cette étude n'exigerait pas plus de six mois et prendrait peut-être trois mois, le gouvernement va-t-il faire en sorte de lui accorder l'aide nécessaire à la présentation immédiate de ce rapport et de ses recommandations?

**M. Munro (Hamilton-Est):** Je crois avoir dit au député que nous accorderions et continuerions d'accorder au juge toute l'aide voulue. Nous ne saurions faire davantage. S'il a encore besoin d'aide, il n'a qu'à en demander.

\* \* \*

#### L'IMMIGRATION

##### L'AIDE AUX COLOMBIENS ASPIRANTS IMMIGRANTS— DEMANDE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT POUR TOUS LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

**M. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Était donné l'excellente décision qu'il a prise l'autre jour...

**Une voix:** Pas de propagande.

**M. Caccia:** ... de faire quitter le pays aux ouvriers colombiens du textile actuellement au Canada de manière qu'ils puissent présenter une demande de résidence permanente au Canada auprès de notre bureau d'immigration à Bogota où, semble-t-il, leur demande sera promptement étudiée et où on leur accordera des prêts pour les aider à acquitter le prix de leur passage retour, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les travailleurs étrangers actuellement au Canada dont le cas est analogue à celui des Colombiens pourront profiter de semblables avantages?

**L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je répondrai brièvement par l'affirmative, mais en soulignant que ces autres travailleurs devront vraiment être dans le même cas que les Colombiens, car les personnes se trouvant au Canada grâce à un visa d'emploi à titre de visiteurs doivent sortir du pays pour faire une demande de statut d'immigrant reçu, comme le sait le député, et leur demande sera étudiée le plus rapidement possible, pourvu encore une fois que leur cas soit analogue à celui des Colombiens.

#### Questions orales

**Une voix:** Si c'est là une brève réponse, que serait une longue?

\* \* \*

#### LE NORD CANADIEN

##### L'ENQUÊTE SUR L'ÉCRASEMENT D'UN AVION DE LA PANARCTIC—LES MANIGANCES DE LA SOCIÉTÉ QUANT AU REFUS DE COMPARUTION DE CERTAINS EMPLOYÉS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le lundi 7 avril, j'ai posé une question concernant l'écrasement d'un avion de la Panarctic à Rae Point, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui a entraîné la mort de 32 personnes. Le ministre a répondu que la société n'avait jamais interdit à ses employés d'assister et de témoigner à l'enquête. Une déclaration, publiée dans le *Globe and Mail* de ce matin et attribuée au ministre des Transports, indique que la société a, de fait, empêché ses employés de comparaître. Le ministre pourrait-il expliquer cette contradiction et nous dire si son ministère appuiera le ministre des Transports s'il décide de rendre l'enquête publique?

**L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, moi aussi, j'ai remarqué l'article de ce matin et je me suis renseigné davantage. Je crois comprendre que ma première déclaration était juste et que la Panarctic n'a encouragé ni incité aucun de ses employés à ne pas comparaître. J'en conclus que les employés ont demandé avis à des avocats et ont suivi leurs conseils quels qu'ils soient. Par ailleurs, en ce qui a trait à l'enquête, la décision appartient à mon collègue, le ministre des Transports. J'appuierai certainement toute mesure qu'il voudra prendre.

\* \* \*

#### RADIO-CANADA

##### LES MOTIFS INVOQUÉS PAR LA SOCIÉTÉ POUR LA RÉALISATION DES ÉMISSIONS

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** J'ai une question pour le secrétaire d'État responsable de Radio-Canada. Répondant à tous ceux qui lui ont écrit pour protester contre le caractère choquant de certaines pièces présentées sur ses ondes, Radio-Canada, qui s'en dit «blessée», a déclaré être obligée de réaliser des émissions pour tous les âges, tous les jours et tous les intérêts. Cette responsabilité comprend-elle la nécessité de présenter des émissions intéressantes les pornographes, les mal embouchés et les autres voyous dans notre société?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le député de Moose Jaw.

**Une voix:** La réponse était oui.